



Deplacement avec voiture personnelle

Par **kjeanpaul29**, le **17/04/2011** à **09:20**

Bonjour, je suis interrimaire dans une entreprise de soudure j'ai reçu l'ordre de me rendre sur un chantier faire une soudure avec ma voiture personnelle bien que pas prévu dans le contrat de travail. lors du trajet j'ai eu un accrochage dont je suis responsable. Etant assuré au tiers mon assurance ne répond pas pour ma voiture. Mon employeur m'ayant dit de réparer ma voiture chez mon garagiste avec des pièces d'occasion ses frais ce que j'ai fait. La facture est de 1000 euros est-il dans l'obligation de la payer. cordialement merci

Par **Cornil**, le **19/04/2011** à **23:52**

Bonsoir Jean-paul.
Oui en principe l'employeur est tenu de rembourser tous les frais occasionnés au salarié à l'occasion de déplacements ordonnés par lui.
Mais avec une facture de 1000€, j'ai bien peur qu'il rechigne.
As-tu au moins des traces écrites de tout cela (ordre pour ce déplacement, accord de l'employeur pour régler la facture)? Sinon, un recours en justice risque d'être difficile!
Bon courage et bonne chance.

Par **kjeanpaul29**, le **26/04/2011** à **12:55**

Merci pour votre réponse. Cordialement